**N° 6606**

**Projet de loi**

**portant modification de la loi modifiée du 18 avril 2008 concernant le renouvellement du soutien au développement rural**

Ce projet de loi a pour objet de modifier l’article 63 de la loi modifiée du 18 avril 2008 concernant le renouvellement du soutien au développement rural, loi communément désignée « loi agraire ».

La modification vise à prolonger certains régimes d’aides de la loi agraire au-delà du 1er janvier 2014, date d’expiration de la loi agraire actuellement en vigueur.

La nécessité de prévoir ces prorogations résulte de retards pris dans l’élaboration des textes réglementaires communautaires, base de la législation nationale en la matière.

Sans intervention du législateur, l’actuelle situation créerait un vide juridique qui aurait pour conséquence de priver les exploitants agricoles du bénéfice d’aides publiques durant une période plus ou moins longue.